

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 juillet 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 7, 8 et 9 juillet 2014

2014 V 124 Vœu relatif à la dégradation de la sécurité dans le Bois de Boulogne.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant la recrudescence de personnes durablement installées en journée dans le bois de Boulogne ;

Considérant l'augmentation objective du nombre de camionnettes en journée, utilisées à des fins de prostitution ;

Considérant le souci de l'Exécutif municipal d'adopter une approche équilibrée conjuguant réponse sociale et maîtrise de l'espace public dans le bois de Boulogne ;

Considérant le renforcement récent des actions des services de police du commissariat central du 16e et de la police judiciaire ;

Considérant le travail de l'Unité d'Aide aux Sans-Abris (UASA) et ses maraudes régulières dans le bois de Boulogne ;

Considérant le travail de verbalisation de la Direction de la Protection et de la Prévention, et les actions concertées avec la Garde républicaine ;

Considérant le travail des agents de la Direction des espaces verts et de l'environnement au sein du bois de Boulogne ;

Considérant le plan d'action national de lutte contre la traite des êtres humains, présenté le 15 mai 2014 en Conseil des Ministres et l'action coordonnée des services de justice et de police qui participent activement au démantèlement des réseaux de prostitution ;

Considérant le Contrat Parisien de Sécurité et sa déclinaison d'arrondissement qui énonce, sur la base d'un diagnostic partagé, les engagements coordonnés de chaque institution et crée ainsi les conditions d'une production concertée de la sécurité à Paris ;

Considérant l'arrêté n° 2012 P0042 de mars 2012 qui interdit dans les bois de Boulogne et de Vincennes, sauf exception, "la circulation, l'arrêt et le stationnement des véhicules conçus et construits pour le transport de marchandises et ayant au moins quatre roues" ;

Considérant le vœu déposé par M. Claude GOASGUEN, Mme Danièle GIAZZI, M. Pierre GABORIAU, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Eric HELARD, Mme Michèle ASSOULINE, M. Pierre AURIACOMBE, Mme Béatrice LECOUTURIER, M. Grégoire CHERTOK, Mme Julie BOILLOT, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Ann-Katrin JEGO et les élus des groupes UMP et UDI-Modem ;

Sur la proposition de Mme Myriam EL KHOMRI, au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu :

- que les services de la Ville et les acteurs de la veille sociale que nous subventionnons soient pleinement mobilisés autour du repérage de la prostitution, de jour comme de nuit, et de l'accompagnement social des personnes installées durablement dans le bois de Boulogne.
- que la Ville de Paris intensifie avec ses partenaires, Police et Justice, la lutte contre les réseaux dans le bois de Boulogne à travers le Contrat Parisien de Sécurité, dont la Ville est signataire.
- que la Ville de Paris et la Mairie d'arrondissement, organisent en lien avec l'ensemble des services municipaux concernés, la Préfecture de police et le Procureur, un comité de pilotage régulier sur la situation du bois de Boulogne pour apporter des réponses concertées conjuguant réponse sociale et maîtrise de l'espace public dans le bois de Boulogne.